

**Procès-verbal réunion du conseil municipal
du jeudi 11 septembre 2025**

Convocation du 04/09/2025

Présents : Jean-Noël BLANC, Sonia BRETON, Sandrine CHAUVEL, Claire DANJEAN, Natacha GRAPPE-ROLLAND, Gérard JANODET, Colette LOMBARD, Bénédicte MOREL, Christian MOREL, Dominique PERRIN, Olivier PERRIN, Thibaut REVELUT, Pierre VIALAIT, David VULIN

Excusés :

Excusés ayant donné procuration :

Sous la présidence de Gérard JANODET, Maire

Lecture du compte-rendu de la séance précédente du jeudi 17 juillet 2025 avant approbation.

Désignation du secrétaire de séance : Olivier PERRIN

Décision modificative : règlement facture du radar pédagogique (DEL20250911001)

Afin de régler la facture du radar pédagogique d'un montant de 1 620 €, il convient d'inscrire une somme en dépense d'investissement, à l'article 2152.

Il convient de modifier le budget principal de la commune comme suit :

	Chapitre	Article	Désignation	Mt des crédits ouverts avant DM	Décision Modificative	Mt des crédits ouverts après DM
Chapitre Dépenses Investissement	021	2152	Installations de voirie	1 000 €	+620 €	1 620 €
Chapitre Dépenses investissement	021	212	Agencements et aménagements de terrain	33 840,20 €	-620 €	33 220,20 €

L'assemblée délibérante donne un avis favorable.

Création d'un emploi d'agent technique à temps complet : recours à contrat d'engagement de droit public à durée déterminée, établi pour un accroissement temporaire d'activité, du 1^{er} au 14 octobre 2025 inclus

M. Maxime COULON a demandé un congé de mise en disponibilité pour reprise / création d'entreprise, à compter du 15 octobre 2025, et pour une durée d'un an.

La commune a procédé au recrutement de M. Julien GERAY pour son remplacement pendant son congé.

Dans le but d'assurer une continuité de service entre M. Maxime COULON, et M. Julien GERAY, il est nécessaire de procéder au recrutement de M. Julien GERAY à compter du 1^{er} octobre 2025.

Pour ce faire, M. le Maire propose la création d'un emploi d'agent technique à temps complet, établi pour un accroissement temporaire d'activité, du 1^{er} au 14 octobre 2025 inclus.

L'assemblée délibérante donne un avis favorable.

Conseiller numérique : reconduction de la convention

La convention entre la commune de Saint-Etienne-du-Bois et la commune de Beaupont, pour le dispositif « conseiller numérique » touchant à sa fin, il convient de décider si elle sera reconduite ou pas pour une année.

Au vu du nombre très faible de participants ces dernières années, M. le Maire propose de ne pas renouveler cette convention.

L'assemblée délibérante donne un avis favorable pour la non-reconduction du dispositif sur la commune.

Renouvellement du réfrigérateur de la salle des fêtes

L'un des deux réfrigérateurs de la salle des fêtes n'étant plus en état de fonctionner, il convient de renouveler ce matériel.

Colette LOMBARD présente différentes propositions du magasin GITEM à Jayat et du magasin DMS à Saint-Amour.

L'assemblée délibérante donne un avis favorable pour l'achat d'un réfrigérateur / congélateur du magasin GITEM pour un montant de 549,99 €.

Démission d'un élu municipal

M. le Maire donne lecture du courrier de démission du Conseil Municipal, de M. Claude GRENIER, conseiller municipal.

Elle a pris effet le jour de sa réception, à savoir le lundi 25 août 2025.

Point sur les ressources humaines (poste agents techniques – postes agents de service)

M. le Maire fait un point sur les recrutements récents.

***Agents de service**

- Stella BENOIT, résidant à Domsure, occupe le poste de surveillance pour le temps méridien depuis le 1^{er} septembre 2025.
- Candice GAUTHIER, résidant à Joudes, recrutée pour le poste de surveillance et le ménage des bâtiments scolaires et de la mairie, à compter du 1^{er} septembre 2025, a démissionné le mardi 2 septembre 2025. Les agents communaux et élus adjoints ont pallié, le temps d'un nouveau recrutement.
- Cassandra CHARNAY, résidant à Beaupont, a été engagée et a débuté le mardi 9 septembre 2025 pour le poste de surveillance et le ménage des bâtiments scolaires et de la mairie.

***Agent technique**

Concernant le remplacement de Maxime COULON, agent technique à temps plein, pendant son congé de mise à disposition, à compter du 15 octobre 2025, le choix s'est porté sur Julien GERAY, habitant de Beaupont.

Il fait suite à l'analyse des candidatures reçues (profil, expérience professionnelle, disponibilité, ...).

Dans le but de sécuriser la prise de poste, un tuilage de deux semaines est prévu à compter du 1^{er} octobre 2025.

Remplacement d'un poteau incendie

Suite à la détérioration du poteau incendie situé près de la mairie, par l'entreprise Espaces verts de l'Ain, sous-traitant du groupe FONTENAT TP, lors des derniers travaux de réfection de voirie rue principale, ce dernier a été placé en non-disponibilité par le responsable d'exploitation de la SOGEDO.

S'agissant d'un modèle trop vétuste, il convient de le remplacer. Un devis a été établi par la SOGEDO, d'un montant de 2 962,86 € TTC.

Le devis a été transmis par mail à l'entreprise Espaces verts de l'Ain et nous sommes en attente d'un retour de leur assurance.

Point sur les travaux de voirie

Tous les travaux effectués sur la commune sont terminés sauf les accotements route du Souget.

Il reste également la peinture au sol, en centre bourg, qui sera réalisée demain.

Avec les révisions de prix, le montant global des travaux va dépasser un peu l'enveloppe budgétaire prévue initialement.

Point projet AGRILEARN EDITIONS

M. le Maire et Jean-Noël BLANC se sont rendus à Grand Bourg Agglomération ce jour, pour avoir un appui et des explications sur la possibilité de mettre en place un bail à construire avec l'entreprise AGRILEARN EDITIONS.

Ce type de contrat autorise une entreprise (domaine privé) à construire un bâtiment sur une parcelle appartenant à une commune (domaine public), sans que cette dernière soit obligée à la céder.

Un rendez-vous sera programmé ultérieurement avec Grand Bourg Agglomération et M. Laurent BERIZZI, fondateur de l'entreprise AGRILEARN EDITIONS, afin de présenter cette solution.

Point sur la rentrée scolaire (effectifs Regroupement Pédagogique Intercommunal Beaupont-Domsure)

Les effectifs de cette année scolaire 2025/2026 sont en hausse par rapport aux années précédentes :

Beaupont (70 enfants) :

- Mme Duvernay : 12 CP/ 11 CE2 = 23
- Mme Robert : 16 CE1/ 7 CM1 = 23
- Mme Ferlet : 6 CM1 / 18 CM2 = 24

Domsure (54 enfants) :

- Mme MICHEL : 19 GS + 6 MS = 25
- Mme BRUNET : 13 MS + 16 PS = 29

Soit un total de 124 élèves sur le RPI.

Comptes-rendus des assemblées générales

L'année dernière, il avait été demandé par les maires des communes de Beaupont et Domsure d'organiser séparément les assemblées générales des associations périscolaires.

L'objectif étant de mieux appréhender les objectifs de chaque association.

* Restaurant scolaire Domsure-Beaupont

- Une rencontre entre les municipalités et les représentants de la cantine a eu lieu le 22 juillet 2025 : il en ressort que la gestion de la trésorerie est complexe avec la facturation et les impayés, et les ressources humaines sont compliquées (absences, remplacements, ...)
- Une réunion s'est tenue entre des représentants des municipalités et le conseil d'administration le 7 août 2025, afin de commencer à étudier différentes pistes de travail pour aider l'association au quotidien

- Assemblée générale le 9 septembre 2025

Lors de l'assemblée générale, et après la présentation du rapport moral et bilan financier de l'année écoulée, il a été évoqué les points suivants :

- ✓ Nombreuses difficultés pour le remplacement de Stéphanie SEZIA, cantinière à Beaupont, pendant ses arrêts de travail
- ✓ Fonctionnement en binôme pour les relances d'impayés, qui sont toujours plus nombreux
- ✓ Le restaurant scolaire propose 1 seule manifestation dans l'année : le jambon broche de la cantoché. Cette année, moins de repas ont été pris (environ moitié moins que l'année précédente)
- ✓ 1400 repas de plus servis au quotidien par rapport à l'année précédente, soit 12 237 repas pour l'année scolaire écoulée
- ✓ Le coût moyen d'un repas est d'environ 4,61 €
- ✓ 3 membres démissionnaires, mais un groupe de parents reste mobilisé afin de travailler avec les communes sur cette année scolaire afin de trouver un fonctionnement moins chronophage et plus serein.

*Garderie périscolaire Les P'tits Beaudoms

- Une rencontre entre les municipalités et les représentants de la cantine a eu lieu le 15 juillet 2025 : l'ensemble du conseil d'administration annonce sa démission. Il en ressort que malgré la gestion prévue des ressources humaines par la commune de Domsure, les absences pour arrêt de travail de l'animatrice ont été compliquées à gérer et ont été très difficiles à suivre par les bénévoles. D'où un épuisement exprimé de la part des membres de l'association.
- Assemblée générale le 2 septembre 2025

Lors de l'assemblée générale, et après la présentation du rapport moral et bilan financier de l'année écoulée, il a été évoqué les points suivants :

- ✓ Le bureau actuel est démissionnaire
- ✓ Le bilan financier reste toutefois positif
- ✓ Les différentes manifestations ont bien fonctionné sur l'année
- ✓ 49 enfants étaient inscrits sur l'année 2024/2025, d'où la nécessité d'avoir 2 animatrices en permanence
- ✓ Grosses difficultés pour le remplacement de Stéphanie SEZIA, animatrice, les membres de l'association et les parents ont dû pallier pendant plusieurs semaines avant de trouver du personnel
- ✓ 31 enfants inscrits pour cette nouvelle année scolaire pour l'instant, une deuxième animatrice a été contractualisée par la commune de Domsure pour 4h30 / semaine en fonction des besoins
- ✓ Quelques parents se sont manifestés à l'assemblée et ces derniers devraient être assez nombreux pour constituer le nouveau bureau

Un groupe de travail d'élues s'est constitué afin d'aider et soutenir les associations : Pauline MICHEL, Mathilde FERRIER et Brenda COSTENZO pour la commune de Domsure + Colette LOMBARD, Sandrine CHAUVEL, Bénédicte MOREL et Claire DANJEAN pour la commune de Beaupont.

Une réunion de travail est prévue ce vendredi 12 septembre 2025, avec pour hypothèses de travail, entre autres, la reprise de la gestion des ressources humaines par les mairies. D'autres pistes seront également explorées.

*Sou des écoles Beaupont-Domsure

En amont de l'assemblée générale, Franck BRASTENHOFER, vice-président de l'association, a rencontré Claire DANJEAN et Colette LOMBARD, afin de faire un point sur l'année écoulée dans la continuité des rencontres des associations scolaires, garderie et cantine.

Le bilan 2024 - 2025 est positif : les manifestations ont bien fonctionné cette année, notamment le marché de Noël qui s'est tenu à Beaupont.

L'assemblée générale s'est déroulée le 4 septembre 2025, il a été évoqué les points suivants :

- ✓ Bilan financier très positif. Un peu + de 12000 € sur les comptes
- ✓ Bilan moral : entente entre bénévoles parfois compliquée
- ✓ Manifestations : le vide-grenier souffre parfois du temps cependant, malgré la pluie cette année, le bilan financier est positif pour des départs après le déjeuner. Quant au loto, les membres expriment leurs difficultés à trouver des lots et le temps passé aux sollicitations. Cependant, le vide-grenier et le loto sont plébiscités par les participants. Gérard JANODET maire de Beaupont précise qu'il serait important de revoir la communication des événements (au-delà des uniques réseaux sociaux) et notamment faire publier le vide-grenier dans les journaux spécialisés des brocantes et vide-greniers.
- ✓ Organisation d'une classe transplantée : les professeurs des écoles présentes expliquent que compte-tenu de la répartition des élèves, notamment les CP avec les CE2 et les CE1 avec les CM1, il n'est pas possible d'organiser un voyage scolaire cette année comme prévu initialement.

*Association Mosaïque

L'assemblée générale a eu lieu le 3 septembre 2025.

L'association fonctionne très bien et se suffit à elle-même financièrement, grâce à ses activités régulières et ponctuelles.

Les cours de gym et de yoga et les après-midis récréatives sont renouvelés aux mêmes horaires, ainsi que les différents stages (porcelaine, ...).

Questions et informations diverses

*Devis toiture église

Suite à la constatation d'ardoises endommagées sur le toit de l'église, un devis a été demandé en urgence à l'entreprise Charpente MORTIER, spécialisée dans les toitures en ardoise.

Le devis de réparation, d'un montant de 4 668 € TTC, est validé par l'assemblée délibérante.

*Courrier d'alerte sur le projet d'incinérateur

M. le Maire donne lecture d'un courrier déposé le 3 septembre 2025 sur la grille de la porte d'entrée de la mairie et dans la boîte aux lettres, concernant un futur projet d'incinérateur dans une commune avoisinante et pour lequel un collectif anti-projet s'est constitué.

*Dates réunions à retenir :

- Comité de Centre du CIS Coligny le 17 septembre 2025
- Conférence territoriale à Beaupont le 18 septembre 2025
- Salon des Maires le 10 octobre 2025
- Repas de fin d'année (élus et employés) le samedi 29 novembre 2025

Prochaines séances du conseil municipal : jeudi 16 octobre 2025 à 20 heures, mercredi 12 novembre 2025 à 20 heures, jeudi 11 décembre 2025 à 20 heures.

L'ordre du jour étant clos le Maire lève la séance à 22 heures 40.